

Le Médoc, un territoire solidaire Prendre soin de ses équilibres pour renforcer son essor

- LES MESURES PRÉVUES -

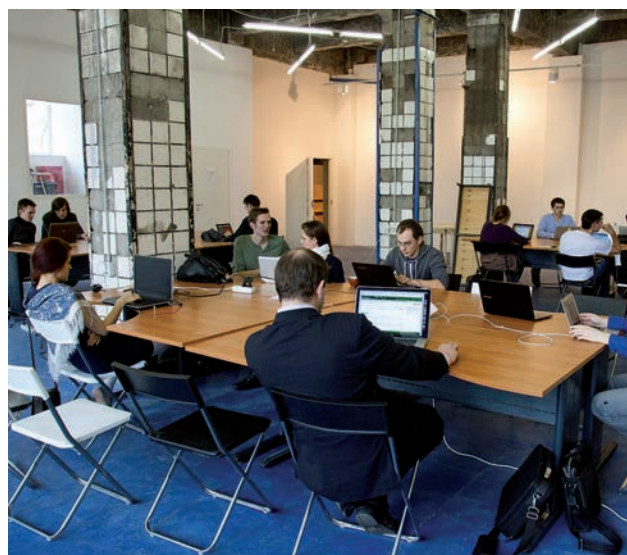
- MESURE PHARE - 2.1.1

Favoriser les actions collectives, l'expérimentation
dans les secteurs de l'économie de proximité, l'économie circulaire
et de l'économie sociale et solidaire



CONTEXTE :

La vitalité de l'économie locale médocaine passe par la recherche et le développement de ressources territoriales intrinsèques. Ces ressources territoriales peuvent prendre des formes diverses : paysages, ressources physiques, histoire, savoir-faire, besoins non satisfaits, compétences particulières, patrimoine, entreprises à reprendre... et peuvent donner lieu à des développements d'activités compatibles avec la préservation des ressources naturelles. En cela, l'économie de proximité, l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire constituent des perspectives particulièrement adaptées au développement du Médoc. Le Pnr rassemblera les conditions d'un « laboratoire d'expérimentation » mobilisant des logiques d'acteurs différentes de celles classiquement adoptées (lien entre les activités économiques médocaines), des méthodes nouvelles (méthodes participatives, focus group, lien avec la communauté des chercheurs...) et des logiques de transferts d'expériences.



Tiers-lieu

DISPOSITIONS :

D.1 → **Mettre en place un observatoire économique** du territoire comme support d'animation à l'acquisition d'une culture économique commune entre les élus et les différents acteurs des territoires (club d'entrepreneurs, chambres consulaires, associations, filières locales...) (cf. mesure 321).



D.2 → Mettre en place des démarches participatives visant à identifier les ressources territoriales du Médoc, intéressantes à développer (constitution de groupes d'étude regroupant acteurs locaux, personnes extérieures qualifiées, chercheurs, interventions de prestataires et d'experts...) en particulier dans le champ de l'économie de proximité (relation plus directe des entreprises avec le consommateur, évolution du commerce de centre-bourg, artisanat local), de l'économie circulaire (ressourceries, valorisation énergétique des sarments, valorisation des déchets verts, utilisation des effluents d'élevage en viticulture...) et de l'économie sociale et solidaire (solutions de garde des jeunes enfants en horaires atypiques, notamment pour les travailleurs saisonniers, mutualisation de compétences et de services entre structures de l'ESS...) (cf. mesure 132).

D.3 → Appuyer la création et l'animation de dispositifs de « test » pour le développement d'activités nouvelles, d'animation d'un écosystème entrepreneurial ainsi que d'accompagnements visant à susciter la créativité et le montage de projets innovants (couveuses d'activités, pépinières, coopératives d'activités, réseaux de parrainage, tiers lieux et espaces de co-working, incubateurs de projets au féminin ...).

D.4 → Mettre en place des dispositifs d'accueil de porteurs de projets (ex : sessions d'accueil de porteurs de projets, résidences d'entrepreneurs, animation d'un réseau d'accueil des entrepreneurs et travailleurs pour favoriser leur intégration et celle de leur famille au territoire, actions d'animation et de communication sur l'attractivité professionnelle du territoire...) (cf. mesure 242).

D.5 → Mettre en place des bourses d'échanges en ligne : offres et demandes de locaux professionnels, organisation de financements participatifs, bourses pour favoriser le recyclage de matériaux de construction...

D.6 → Appuyer la conception et la mise en œuvre de projets développant les TIC et le e-commerce.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE :

- > Constituer un centre de ressources territorial regroupant méthodes, outils et expériences pour stimuler le développement de l'économie de proximité, l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire,
- > Animer la mise en réseau des élus et acteurs locaux socio-économiques,
- > Mettre à disposition l'ingénierie nécessaire pour la conception et l'accompagnement des projets portés par les Communautés de Communes,
- > Faciliter la territorialisation des politiques européennes, nationales, régionales et départementales en matière de développement économique.

PARTENAIRES :

ADAR du Médoc, ADCF, APADEV, Aquitaine active, Aquitaine Développement Innovation, Association des Maires de Gironde, ATIS La Fabrique à Initiative, CCI, CA, Chambre des Métiers, Club d'entrepreneurs, Coopérative des tiers lieux, Gironde Numérique, Groupement des

Eleveurs Girondins, IFAID, Les tourelles, Pays et Quartiers d'Aquitaine, Pionnières Aquitaine, Pôle territorial solidarité du Médoc, Professionnels de la vigne, Réseau Rural Français et Européen, SDEEG, SMICOTOM...

LES SIGNATAIRES S'ENGAGENT À :

L'Etat

- > Mobiliser ses dispositifs en faveur de l'économie de proximité, circulaire et sociale et solidaire,
- > Intégrer les projets identifiés, notamment en matière de tiers-lieux, pépinières, couveuses, lieux tests...dans le cadre du plan France THD annoncé lors du comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015.



La Région

- > Soutenir l'ingénierie économique portée par le Syndicat Mixte,
- > Soutenir les projets de développement de l'économie de proximité, circulaire et sociale et solidaire portés par les Communauté de Communes et le Syndicat Mixte,
- > Mettre à disposition ses outils d'accompagnement des territoires comme l'Agence de Développement et Innovation et le Centre de ressources sur le développement territorial « Pays et Quartiers d'Aquitaine »,
- > Dans le cadre de son « Schéma de développement régional du haut débit » et de son programme cadre THD, soutenir les projets identifiés dans le cadre de ce travail,
- > Associer le Pnr dans la mise en œuvre du Plan Régional des Saisonniers, pour l'amélioration des conditions d'emploi liées à la saisonnalité pour les travailleurs et les employeurs.

Le Département

- > Soutenir les projets de développement de l'économie de proximité, circulaire et sociale et solidaire portés par les Communauté de Communes et le Syndicat Mixte,
- > Mettre à disposition ses outils d'accompagnement des territoires et son ingénierie pour l'appui à l'émergence et l'accompagnement de nouveaux projets,

Dans le cadre de son Schéma Directeur Territorial D'aménagement Numérique (SDTAN) :

- > Soutenir les projets identifiés.

Les Communautés de Communes

Dans le cadre de l'exercice de leur compétence économique :

- > Se nourrir des réflexions et outils proposés par le Syndicat Mixte,
- > Participer au réseau « économie » animé par le Syndicat Mixte.

Les Communes

- > Participer au réseau « économie » animé par le Syndicat Mixte.

EXEMPLES D' ACTIONS :

> La Cocotte Minute, 1^{er} "tiers-lieu" du Médoc

Un tiers lieu est un espace de rencontre entre personnes de compétences variées qui n'ont pas forcément vocation à se croiser. Il permet de développer une nouvelle façon de travailler, le coworking, consistant à partager un espace, des moyens (bureau, salle de réunion...) mais aussi ses connaissances et compétences avec d'autres travailleurs dans un esprit de collaboration et d'échange. Le premier tiers lieu médocain, la Cocotte Minute, s'est installé à Lesparre-Médoc en avril 2015. Il accueille un dizaine de coworkeurs, travailleurs indépendants, télétravailleurs, artistes... Il permet également de recréer une dynamique dans la rue commerçante principale de la préfecture du Médoc qui est en proie à une dévitalisation importante. Cette initiative a permis de révéler l'importance du nombre de travailleurs médocains souhaitant développer ce mode de travail collaboratif. Il s'agit d'une solution appréciée des travailleurs indépendants pour rompre un certain isolement mais également collaborer et augmenter ainsi leurs capacités à répondre à des commandes (la coopérative des "tiers-lieux" en Aquitaine estime à 30 % l'augmentation du chiffre d'affaire par cette coopération). Elle est aussi un cadre privilégié pour accueillir des

entrepreneurs qui voient là l'occasion de tester leur projet et accueillir des télétravailleurs qui diminuent alors fortement leurs trajets domicile-travail. Fort de cette première expérience, les élus et partenaires socio-économiques souhaiteraient essaimer ce concept en d'autres points du territoire et créer un réseau des tiers lieux médocains. Ainsi un autre tiers-lieux à Lacanau sera prochainement opérationnel.





INDICATEURS :

- > Nombre d'actions dans les secteurs de l'économie de proximité, l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire suivies ou accompagnées par le Parc (an/territoire/thématique),
- > Réalisation d'un portrait économique du territoire,
- > Evolution des indicateurs du portrait économique du territoire.

CALENDRIER DE RÉALISATION :

- > Création d'un observatoire économique local : 5 ans,
- > Organisation de dispositifs d'accueil de porteurs de projets : 8 ans.

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC :

D.3 

FINALITÉS AGENDA 21 :

- > Epanouissement de tous les êtres humains.

Accompagner les actions innovantes dans les secteurs d'activités traditionnelles



CONTEXTE :

Les activités traditionnelles du Médoc (filière forêt-bois, agriculture, viticulture, artisanat-commerce) représentent la plus grande part des établissements et du nombre d'emplois sur le territoire. Cependant, force est de constater que certaines de ces activités sont fortement exportatrices et créent peu de valeur ajoutée irriguant le territoire. D'autres sont dans des logiques classiques et valorisent peu les savoir-faire locaux, pourtant remarquables.

Aussi, est-il nécessaire de favoriser l'innovation dans ces domaines en explorant de nouvelles perspectives de développement, valorisant les ressources et savoir-faire locaux.



Gemmaison, Le Forge

DISPOSITIONS :

D.1 → Repérer les savoir-faire présents (techniques ancestrales ou plus contemporaines) **sur le territoire et élaborer une stratégie de valorisation à travers une vitrine des savoir-faire du Pnr Médoc**, gage d'une plus grande appropriation de ceux-ci par la population et d'un rayonnement à l'extérieur.

D.2 → Initier et soutenir des actions expérimentales en matière de rétro-innovation (innovation à partir de pratiques traditionnelles ou ancestrales), comme la réintroduction du gemmage dans la conduite du pin maritime, la pratique de l'ostréiculture et de l'aquaculture dans les marais du Nord Médoc, l'utilisation des cépages anciens dans les techniques de lutte contre les maladies de la vigne...



D.3 → Constituer le cadre pour tester des projets de meilleure valorisation des ressources locales comme par exemple les possibilités de transformation et de valorisation locale de l'élevage pratiqué en zones humides (abattoirs mobiles) ou la valorisation, la transformation et l'utilisation locale des essences de bois présentes sur le territoire (bois construction, aménagements extérieurs, bois énergie...) (cf. mesures 122 et 132).

D.4 → Favoriser la conception et la mise en œuvre de dispositifs de soutien à l'innovation et à la diversification d'activités.

D.5 → Appuyer les projets de mutualisation entre entreprises visant le développement d'une spécificité territoriale ou d'amélioration des pratiques (mutualisation des outils de management environnemental entre exploitations viticoles, et avec les autres activités médocaines, ateliers de transformations collectifs, groupes d'échanges de matériels agricoles...).

D.6 → Favoriser le rapprochement entre les besoins de formation dans les filières traditionnelles et les dispositifs de formation mobilisables localement afin d'appuyer leur montée en compétence et de promouvoir ces métiers auprès des jeunes générations (savoir-faire spécifique des artisans locaux dans la réhabilitation du patrimoine bâti traditionnel, rénovation écologique...). Coordonner une approche spécifique sur **l'emploi saisonnier** dans les domaines de la viticulture, du tourisme, de l'agriculture et de l'animation.

RÔLE DU SYNDICAT MIXTE :

- > Constituer un centre de ressources territorial regroupant méthodes, outils et expériences pour stimuler le développement de l'économie de proximité, l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire,
- > Animer la mise en réseau des élus et acteurs locaux socio-économiques,
- > Mettre à disposition l'ingénierie nécessaire pour la conception et l'accompagnement des projets portés par les Communautés de Communes,
- > Faciliter la territorialisation des politiques européennes, nationales, régionales et départementales en matière de développement économique.

PARTENAIRES :

ADAR du Médoc, ADCF, ADEFA, APADEV, Aquitaine Développement Innovation, Association des Maires de Gironde, ATIS La Fabrique à Initiative, CCI, CA, Chambre des Métiers, Club d'entrepreneurs, CVM, CRPF, Conservatoire du Littoral, Espace Métiers Aquitaine du Médoc,

Etablissements scolaires, FIBA, FNCOFOR, GPF Médoc, Groupement des Eleveurs Girondins, ODG viticoles, ONF, Pays et Quartiers d'Aquitaine, Pôle emploi, Réseau Rural Français et Européen, Section conchylicole de Gironde, SYSSO, Universités/Centres de recherches Xylofutur...

LES SIGNATAIRES S'ENGAGENT À :

L'Etat

- > Orienter ses dispositifs en faveur de la modernisation et du développement des activités traditionnelles vers les spécificités du Médoc,
- > Mobiliser ses outils en matière d'appui à l'innovation dans les entreprises et dans les territoires,
- > Adapter ses outils en matière d'aide à l'emploi vers les projets développés en Médoc.

La Région

- > Soutenir l'ingénierie économique portée par le Syndicat Mixte,
- > Soutenir les projets de modernisation des activités traditionnelles et de développement de l'innovation portés par les Communauté de Communes et le Parc,
- > Mobiliser ses dispositifs en matière de formation professionnelle,
- > S'engager à mobiliser ses outils d'accompagnement des territoires comme l'Agence de Développement et Innovation et le Centre de ressources sur le développement territorial « Pays et Quartiers d'Aquitaine ».



Le Département

- > Soutenir les projets de modernisation des activités traditionnelles et de développement de l'innovation portés par les Communauté de Communes et le Parc,
- > S'engager à mobiliser ses outils d'accompagnement des territoires et son ingénierie pour l'appui à l'émergence et l'accompagnement de nouveaux projets.

Les Communautés de Communes

Dans le cadre de l'exercice de leur compétence économique :

- > Se nourrir des réflexions et outils proposés par le Parc et porter les projets,
- > Participer au réseau « économie » animé par le Parc.

Les Communes

- > Participer au réseau « économie » animé par le Parc.

EXEMPLES D'ACTIONS :

> Relance de l'affinage des huîtres dans les marais du Nord Médoc

Jusque dans les années 1960, l'ostréiculture était une activité économique traditionnelle florissante faisant vivre de nombreuses familles du Nord Médoc. En 1996, suite à la découverte d'une pollution au Cadmium, les eaux de l'estuaire et des marais furent déclassés ne permettant plus la culture et le commerce de l'huître médocaine.

En 2010, la CdC Pointe Médoc se lance dans un projet visant à évaluer si l'affinage des huîtres pouvait être à nouveau autorisé sur les marais du Nord Médoc. Un groupe de travail, avec l'appui du CPIE Médoc, est créé rassemblant les services de l'Etat, l'Ifremer, le Comité Régional Conchylicole, les services vétérinaires... Ainsi, en partenariat avec l'université de Bordeaux et le CNRS, un protocole d'étude est mis en place afin de tester l'évolution d'huîtres saines et d'huîtres de l'estuaire (chargée en Cadmium) dans les marais du Médoc. Les résultats ont démontré un grossissement très rapide, une prise de Cadmium des huitres saines faible et une diminution du taux de Cadmium pour celles de l'estuaire allant en deçà des taux réglementaires.

En juillet 2014, le Préfet signe l'arrêté autorisant l'affinage des huitres dans les marais du Nord Médoc. Quelques producteurs se sont ainsi installés s'ajoutant aux aquaculteurs déjà présents qui ont pu diversifier leur activité. La filière médocaine est en cours de structuration et envisage la création d'une IGP. Le Pnr s'associe activement à cette démarche, notamment en proposant les outils de valorisation des produits à sa disposition (ex : marque "Valeurs Pnr").



Huître, marais de Saint-Vivien-de-Médoc

INDICATEURS :

- > Nombre d'actions innovantes dans les secteurs d'activités traditionnelles suivies ou accompagnées par le Parc,
- > Nombre d'activités labellisées "Valeurs Pnr".



CALENDRIER DE RÉALISATION :

> Accompagnement des expérimentations d'innovations dans les secteurs traditionnels : tout au long de la Charte.

RÉFÉRENCES AU PLAN DE PARC :

D.2 

FINALITÉS AGENDA 21 :

> Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.